



LE DEVOIR

Vol. XCIX N° 82

LE MARDI 15 AVRIL 2008

89¢ + TAXES = 1\$

Missions de secours: l'armée est inquiète

La vétusté des avions de sauvetage sera problématique après 2010

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — Les Forces canadiennes ont prévenu le gouvernement Harper que les missions de recherche et de sauvetage menées au pays et dans les eaux internationales pourraient être compromises dès 2010, faute d'avions pouvant secourir les citoyens

en détresse. Dans moins de deux ans, les appareils Buffalo CC115 et Hercules CC130 seront trop vieux et rendront les opérations de recherche et de sauvetage «risquées», selon un document interne de l'armée obtenu par *Le Devoir*.

«Maintenir le statu quo dans les pratiques et les ressources de recherche et sauvetage va significativement

augmenter le risque de ne pas pouvoir remplir nos obligations nationales et internationales de recherche et sauvetage après 2010», peut-on lire dans le document intitulé «Énoncé du besoin opérationnel». Pour bien montrer son importance, cette mise en garde a été soulignée dans le texte par les experts militaires.

Le document enchaîne en affirmant que «les Buffa-

lo CC115 et les Hercules CC130 deviennent de plus en plus difficiles à entretenir à mesure qu'approche la fin de leur espérance de vie utile, en 2010. Les risques techniques de continuer à utiliser certains de ces appareils après 2010 sont considérés moyens à élevés».

VOIR PAGE A 8: MISSIONS

LÉGISLATIVES

Berlusconi de retour en force en Italie



TONY GENTILE REUTERS

Le leader de la droite italienne, Silvio Berlusconi, a obtenu la majorité absolue au Sénat et à la Chambre des députés lors des législatives.

Rome — La droite italienne dirigée par le milliardaire Silvio Berlusconi a largement remporté les élections législatives devant le candidat de centre-gauche Walter Veltroni, en obtenant la majorité absolue au Sénat et à la Chambre des députés, selon les projections des instituts de sondage et des résultats partiels hier soir.

A 71 ans, le magnat de l'audiovisuel reprendra donc les rênes du pouvoir avec une majorité plus forte que prévu pour traiter les sérieux problèmes économiques et sociaux auxquels la péninsule fait face.

D'après les résultats du ministère de l'Intérieur por-

tant sur 55 600 des 60 000 bureaux de vote (hors vote des Italiens de l'étranger), la coalition de droite dirigée par M. Berlusconi obtient 47,1 % des voix au Sénat contre 38,1 % au centre-gauche de Walter Veltroni, l'ex-maire de Rome.

En nombre de sièges, selon une projection de l'Institut Piepoli en fin de soirée, la droite a obtenu la majorité absolue au Sénat — 162 sur 315 —, enjeu crucial du scrutin qui s'est déroulé dimanche et hier, car le contrôle de cette chambre est indispensable pour gouverner.

La droite est également donnée largement gagnan-

te à la Chambre des députés, avec 46,4 % des voix, contre 37,9 % à la gauche, avec près de 80 % des bulletins dépouillés par le ministère de l'Intérieur.

Silvio Berlusconi a salué sa victoire en intervenant par téléphone lors de deux émissions télévisées dans la soirée: «Oui, nous avons gagné, et c'est ce que je n'ai cessé de dire pendant toute la campagne électorale», a-t-il déclaré.

«Je vais gouverner pendant cinq ans», a-t-il affirmé, annonçant «des mois difficiles» qui «demanderaient un grand courage» de la part des Italiens.

VOIR PAGE A 8: ITALIE



CHRIS WATTE REUTERS

La vérificatrice générale du Canada, Sheila Fraser

Le passif lié à Kyoto: Ottawa devra trancher en 2008

Une dette de plusieurs milliards est en jeu

LOUIS-GILLES FRANCŒUR

La vérificatrice générale du Canada, Sheila Fraser, n'exclut pas que le Canada doive inscrire, ou minimalement noter au passif de ses états financiers annuels, le montant qui pourrait représenter l'effacement du milliard de tonnes de gaz à effet de serre (GES) rejetées entre 2008 et 2012 en dépassement des objectifs légaux du protocole de Kyoto.

C'est ce qu'a expliqué Mme Fraser dans une lettre, complétée d'une entrevue exclusive au *Devoir*, où elle précise que cette exigence ne semble pas s'imposer pour l'instant, puisque les tonnes de GES en dépassement des objectifs de Kyoto ne constituent pas une dette financière exigible à une date précise.

Mais la vérificatrice générale se dit consciente du fait que l'on assiste dans le secteur privé et parmi ses homologues à l'étranger à une évolution de la réflexion sur cette question. Elle cite elle-même durant l'entrevue le cas de la Nouvelle-Zélande qui a pris récemment la décision d'inscrire au passif de son bilan financier le déficit subi dans l'atteinte des objectifs de Kyoto en 2008.

Selon les documents fournis au *Devoir* par le bureau du ministre néo-zélandais des Finances, Michael Collen, ce pays estime qu'il a, comme Etat de droit, l'obligation juridique d'acheter sur le marché international des crédits d'émission si ses politiques intérieures de réduction des GES ne permettent pas d'atteindre les objectifs de Kyoto.

VOIR PAGE A 8: KYOTO



JESUS VALLINAS

CULTURE

Les Grands Ballets canadiens prendront pied à l'îlot Balmoral

■ À lire en page B 8

INDEX

Annonces.....	B 3	Idées.....	A 7
Avis publics.....	B 6	Météo.....	B 3
Culture.....	B 8	Monde.....	A 5
Décès.....	B 3	Mots croisés.....	B 8
Économie.....	B 1	Sudoku.....	B 3
Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B 7

Le bilan du Devoir

Gras, sucre, sel: l'industrie agroalimentaire peine toujours à revoir ses mauvaises habitudes

FABIEN DEGLISE

Plus calorique, aussi gras et sucré et sporadiquement moins salé. En 2007, malgré ses intentions clairement affichées depuis quelques années, l'industrie des aliments cuisinés et congelés a une nouvelle fois donné des signes d'incapacité à modifier en profondeur ses recettes pour en réduire la teneur en gras, en sucre et en sel, des substances délétères lorsque l'on en abuse. Et les timides améliorations, ici et là, indiquent que la révolution annoncée n'est pas encore aux portes des supermarchés.

Les Canadiens consomment chaque jour plus du double de la limite de sel recommandée

consommateurs québécois les trois grands distributeurs (Loblaws, Métro et IGA) ainsi que les principales multinationales de la bouffe-minute.

Le portrait nutritionnel livré cette année par ces produits est sans équivoque. Dans l'ensemble, entre janvier 2007 et janvier 2008 leur teneur en sodium est restée relativement stable, à 456 mg par tranche de 100 g. Elle était de 461 mg l'an dernier. Notons que, pour s'af-



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

La teneur en sel des pizzas surgelées a quelque peu été réduite depuis deux ans, mais elle est légèrement en hausse dans les repas-minute.

ficher comme étant «faible en sodium», un aliment ne peut contenir plus de 140 mg par tranche de 100 g, selon le guide d'étiquetage nutritionnel canadien.

Plus spécifiquement, ce sodium, qui à très forte dose prédispose à l'hypertension artérielle, a quelque peu diminué depuis deux ans dans les pizzas et dé-

vés (comme les tartes pizza ou pizzas sur pain pita) pour s'établir désormais à 534 mg par portion de 100 g. Contre 590 mg en 2006. Par ailleurs, dans les repas-minute (poulet frit, lasagne, plat de nouilles en

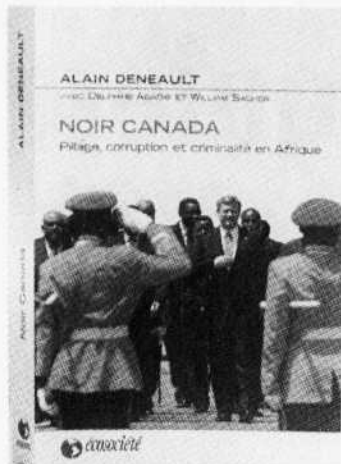
VOIR PAGE A 8: INDUSTRIE

LES ACTUALITÉS

Noir Canada, Pillage, corruption et criminalité en Afrique

Écosociété publiera quand même

La menace de poursuite de la minière Barrick Gold est une tentative de priver des intellectuels de leur liberté d'expression, estime la petite maison d'édition



ALEXANDRE SHIELDS

Malgré l'épée de Damoclès judiciaire que le géant minier Barrick Gold fait planer au-dessus de leur tête, les éditions Écosociété ont décidé d'aller de l'avant avec la parution du livre *Noir Canada, Pillage, corruption et criminalité en Afrique*, qui sera chez les libraires dès aujourd'hui. On entend même interpeller le ministère de la Justice du Québec afin qu'il considère ce cas comme un nouveau type de poursuite-bâillon, ou SLAPP, et qu'il légifère pour les contrecarrer.

«Nous vivons actuellement le sort

qui sera réservé à ce livre comme un test pour la démocratie et la liberté d'expression canadienne», a lancé hier Alain Deneault, principal auteur de ce livre qui fait état de nombreux abus qu'auraient commis des sociétés minières canadiennes en Afrique.

«Nous sommes dans notre bon droit, a-t-il ajouté. Il s'agit d'une démarche d'universitaires qui se fait dans la plus stricte tradition intellectuelle occidentale. Nous avons colligé des sources qui sont toutes déjà accessibles dans la sphère publique. On voudrait que le débat puisse avoir lieu sur les pratiques des sociétés minières canadiennes. C'est notre travail d'intellectuels.»

L'ouvrage en question, consulté par *Le Devoir*, contient effectivement un nombre très important de référence à différents travaux étoffés et déjà publiés portant sur le rôle des sociétés minières canadiennes sur le continent le plus pauvre de la planète. Une quinzaine de celles-ci sont citées dans le livre.

«Depuis 15 ans, les Éditions Écosociété publient des ouvrages critiques et engagés, avec rigueur et professionnalisme, ne versant jamais dans la diffamation. C'est pourquoi nous ne reculerons pas devant de telles menaces. Il en va de notre éthique d'éditeur et de notre li-

berté d'expression», a en outre fait valoir la maison d'édition par voie de communiqué. Le débat que ce livre cherche à susciter est d'autant plus légitime, selon eux, que les actifs des Canadiens (fonds de retraite, REER, fonds publics) sont souvent indirectement investis dans ces sociétés par l'entremise de la Bourse de Toronto.

Réponse à Barrick

L'avocat de la maison d'édition a également répondu à Barrick Gold hier, soulignant d'emblée que le sort du livre était connue depuis des mois, mais que l'entreprise n'a jamais tenté d'engager la moindre discussion avec les éditions Écosociété. «Nous sommes d'opinion que votre cliente [Barrick Gold] a commis une grave faute en cherchant à utiliser l'impression négative largement véhiculée qu'ont des citoyens face "à une machine judiciaire" qu'ils croient déjà très lourde, alors que votre cliente a la prétention d'y amener d'honnêtes citoyens qui s'emploient uniquement à défendre un idéal démocratique en favorisant des débats légitimes», souligne aussi le document.

On propose du même coup la mise en place d'un «comité indépendant» qui pourrait étudier le contenu du livre et des documents soumis par l'entreprise afin de dépar-

tager «l'ensemble des points de vue».

Elodie Comtois, porte-parole des Éditions Écosociété, croit par ailleurs que tout le brouhaha entourant la sortie du livre lui assurera une certaine «publicité», au point que l'on pense déjà à imprimer de nouveaux exemplaires, en plus des 1750 déjà prêts pour la vente. Et si jamais l'entreprise Barrick Gold se lançait dans des poursuites judiciaires, on a déjà prévu de lancer une campagne de financement.

Surtout, a plaidé Mme Comtois, on souhaite interpeller le gouvernement du Québec pour qu'il légifère le plus rapidement possible pour empêcher des entreprises milliardaires de tenter de museler des citoyens avec leurs menaces de poursuites-bâillons.

Jeudi, la plus grosse société aurifère du globe — avec des profits nets de 1,73 milliard de dollars en 2007 — a menacé de poursuivre l'auteur du livre, ses collaborateurs, la maison d'édition et les administrateurs de celle-ci et d'exiger des «dommages-intérêts substantiels» si on publiait «ne serait-ce qu'une copie» dudit livre contenant des informations diffamatoires pour Barrick. Il n'a pas été possible de parler à un porte-parole de l'entreprise hier.

Le Devoir

QUÉBEC

Elle a porté l'enfant d'un prêtre; elle réclame 325 000 \$ à l'Église

BRIAN MYLES

L'archevêque catholique de Québec est aux prises avec une poursuite de 325 000 \$ d'une femme qui affirme avoir été violée, il y a plus de 40 ans, par le vicaire Armand Therrien, mort subitement avant d'avoir pu assister son procès criminel dans cette affaire.

Eduquée dans l'observance de la religion catholique, France Bédard avait 17 ans lorsqu'elle a commencé à travailler au presbytère de l'église Saint-Marc-des-Carières, en juin 1965. Quelques jours plus tard, Therrien l'aurait violée. Se disant «sous l'emprise» du vicaire, elle a noué avec lui une relation amoureuse de laquelle est né un enfant illégitime, confié en adoption, comme le relate la poursuite visant l'archevêque de Québec (l'employeur de M. Therrien).

Pendant 40 ans, Mme Bédard a porté ce terrible secret en elle. Seul son mari connaissait toute l'histoire. Elle se sentait impuissante devant l'Église catholique, une institution qu'elle jugeait «inébranlable, aussi forte que la politique». «J'étais complètement démolie. Le temps que je me ressaisisse et que j'arrive à comprendre ce qui m'était arrivé, ça m'a pris énormément de temps», explique en entrevue la dame de 60 ans.

En 2004-2005, Mme Bédard a été chavirée par la sortie publique

de Nathalie Simard, qui a accusé son impresario, Guy Cloutier, de l'avoir violée à répétition. Suivant l'exemple de la chanteuse, elle a dénoncé Therrien, avec le résultat que celui-ci a été accusé de viol et d'attentat à la pudeur.

Le 13 février 2007, Armand Therrien était cité à procès à l'issue d'une enquête préliminaire riche en rebondissements. La Couronne disposait en effet d'une preuve d'ADN que le prêtre a été contraint de fournir par ordonnance judiciaire. Le ministère public détenait aussi un échantillon d'ADN de l'enfant illégitime de Mme Bédard, avec lequel elle avait repris contact dix ans auparavant. Cette preuve d'ADN a permis d'établir qu'Armand Therrien était bel et bien le père de cet enfant, dont Mme Bédard avait accouché le 1er novembre 1966, seule et dans l'opprobre, à l'âge de 19 ans.

Armand Therrien est mort le 2 février dernier, à moins de deux semaines du début de son procès. «Je n'aurai jamais la satisfaction qu'il soit condamné», fulmine Mme Bédard, qui a tenu à déposer une poursuite civile dans l'espoir de «briser la loi du silence» au sein de l'Église catholique. «J'invite les personnes qui ont été victimes d'abus sexuels de prêtres à les dénoncer, à sortir de l'isolement», dit-elle.

Mme Bédard a exigé une rencontre avec le cardinal Marc Ouellet, l'archevêque de Québec, pour discuter franchement des agressions sexuelles commises par les hommes de Dieu, car l'Église «ne fait rien», selon elle.

L'avocat de Mme Bédard, Alain Arsenault, trouve la cause de sa cliente similaire à d'autres affaires dont il s'est occupé par le passé. Il est encore question d'un prêtre en situation d'autorité qui impose le secret à sa victime. «Dans les communautés religieuses, il y a une loi du silence», dit-il.

L'archevêque catholique de Québec n'a formulé aucun communiqué, mais il devrait réagir aujourd'hui ou demain.

Le Devoir

Décès du conseiller Pierre Lapointe

JEANNE CORRIVEAU

Le conseiller municipal du district d'Ahuñsic et membre d'Union Montréal, Pierre Lapointe, est décédé samedi des suites d'un cancer à l'âge de 62 ans. Élu une première fois en 1998 avec l'équipe de l'ex-maire Pierre Bourque, M. Lapointe avait rejoint les rangs du parti de Gerald Tremblay en 2003.

Ancien diplomate et ex-président de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, M. Lapointe avait fait le saut en politique municipale en 1997 afin d'occuper le poste de président de Vision Montréal. Élu dans le district de Fleury l'année suivante, puis dans le district d'Ahuñsic en 2001, M. Lapointe a changé de camp en 2003, afin de rallier l'équipe de Gerald Tremblay devenu minoritaire au conseil municipal. Ce changement d'allégeance était survenu quelques mois après que Pierre Bourque eut tenté de se faire élire sur la scène provinciale au sein de l'Action démocratique du Québec (ADQ). M. Lapointe avait évoqué le malaise qu'il ressentait au sein de Vision Montréal et son appui au projet de décentralisation du maire Tremblay.

Gerald Tremblay lui a rendu hommage hier, le décrivant comme un «bâtisseur» et comme un homme très engagé auprès de sa communauté et préoccupé par le bien-être et la qualité de vie de ses concitoyens. La mairesse de l'arrondissement d'Ahuñsic-Cartierville, Marie-André Beaudoin, a salué «l'homme de terrain», dont la «longue carrière de conseiller est marquée d'une multitude de petites réalisations importantes qui font de lui un grand homme». Les membres de Vision Montréal ont également tenu à souligner l'engagement de M. Lapointe dans la vie politique montréalaise. «Ahuñsic-Cartierville perd un grand», a rappelé la chef de l'opposition, Noushig Eloyan.

Frère de la députée péquiste de Crémazie, Lisette Lapointe, Pierre Lapointe laisse dans le deuil sa conjointe Sylvie Lamothe. Ses funérailles auront lieu samedi prochain à l'église Saint-Paul-de-la-Croix.

je VOTE

ÉLECTIONS PARTIELLES

dans les circonscriptions de Bourget et de Pointe-aux-Trembles
le 12 mai 2008

Votre nom est-il inscrit sur la liste électorale?

Pour être inscrit sur la liste électorale, votre nom doit apparaître à la droite de l'avis qui vous sera transmis par la poste. Voyez-y, c'est votre responsabilité.



Conservez ces documents, vous y trouverez l'information dont vous aurez besoin pour exercer votre droit de vote. N'hésitez pas à vous y référer!

N'oubliez pas que pour voter, il faut être inscrit et bien inscrit sur la liste électorale.

Du 21 au 29 avril 2008, c'est la révision de la liste électorale.

Si votre nom n'est pas sur la liste électorale ou s'il y a une erreur à votre inscription, vous devez vous présenter à votre bureau de révision, du lundi au vendredi, de 9 h à 21 h, et les samedi et dimanche, de 9 h à 17 h, entre le 21 et le 29 avril 2008.

Important ! Pour vous inscrire, vous devez avoir la qualité d'électeur et présenter deux pièces d'identité.

Pour en savoir davantage :

- Consultez notre site Web au www.electionsquebec.qc.ca.
- Écrivez-nous par courriel à info@electionsquebec.qc.ca.
- Communiquez avec notre Centre de renseignements en composant sans frais le **1 888 ÉLECTION (1 888 353-2846)**.



Les personnes sourdes ou malentendantes peuvent composer sans frais le 1 800 537-0644.



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC
Parce qu'un vote, ça compte

